

CODE DE VIE

Afin de vivre en harmonie tout au long de l'année, dans le respect et l'épanouissement de chacun, il est nécessaire que le personnel et les élèves respectent le code de vie.

Vêtements et hygiène personnelle

- Je porte des vêtements propres, convenables et décents :
 - Mes vêtements ne véhiculent pas de message violent ou à caractère haineux;
 - Les vêtements qui couvrent le haut du corps doivent avoir des bretelles et des décolletés avant et arrière raisonnables et décents;
 - Les vêtements qui couvrent le bas du corps doivent descendre plus bas que la mi-cuisse.

En cas de non-respect des règles précédentes, je devrai porter un vêtement réglementaire fourni par l'école.

- Je vois à ce que mon enfant porte des vêtements propres et adaptés au climat;
- Je veille quotidiennement à mon hygiène personnelle et à celle de mon enfant pour notre bien-être et pour celui des autres.

Langage

- Je communique en tout temps en français.

Déplacements

- Je circule dans les corridors en parlant à voix basse;
- Pendant les heures de cours, je circule dans l'école avec une autorisation écrite remise par mon enseignant ou par un membre du personnel.

Engagement scolaire

Je comprends que mon pourcentage d'absences et de retards a une incidence sur l'accès à une place au CPE Carcajou pour mon enfant, sur le financement que je reçois, sur ma participation à certaines activités et sur ma réussite scolaire.

- Je respecte les règles de classe établies par chacun des enseignants.

Chaque enseignant détermine les sanctions qu'il désire imposer si je ne respecte pas ces règles.

- J'apporte avec moi en classe tous les effets qui sont nécessaires à mes apprentissages et je laisse tous mes effets personnels dans mon casier (sacoche, sac à dos, cellulaire, MP3, Ipod, etc). Je barre mon casier avec le cadenas fourni par l'école. Sinon, l'enseignant me demandera de déposer mes effets personnels dans le panier prévu à cet effet dans sa classe.

En cas de non-respect de cette règle, l'objet me sera confisqué pour la journée par la responsable d'école, la psychoéducatrice ou par la direction d'école. Je le reprendrai à la fin de la journée.

- Je respecte les exigences et les échéanciers lors de la remise des travaux.

Chaque enseignant détermine les sanctions qu'il désire imposer si je ne respecte pas ces règles.

- Je suis ponctuelle et je fréquente de façon assidue.

Un non-respect de cette règle peut entraîner un appel téléphonique à l'autorité parentale ou au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Une reprise de temps, une suspension (à l'interne ou à l'externe), un retrait de privilèges peuvent être imposés selon la situation. De plus, après 2 semaines d'absences consécutives sans justification, un avis officiel de fermeture de mon dossier sera envoyé à mes parents et/ou à moi. Une absence de réponse à cet avis entraînera une fermeture définitive de mon dossier. Il ne me sera donc plus possible de fréquenter l'école.

Retards, absences et départs hâtifs

- Je me présente au secrétariat si je suis en retard pour recevoir le billet que je devrai remettre à mon enseignant; si j'arrive plus de 15 minutes en retard, c'est dans la salle d'examen que je terminerai la période en travaillant dans les cahiers que j'aurai en ma possession;
- J'avise à l'avance le secrétariat de mes rendez-vous;
- J'appelle au secrétariat de l'école (514-596-4240) et à la garderie (514-257-6878), s'il y a lieu, avant 9 h lorsque je m'absente;
- J'apporte mes pièces justificatives (billet du médecin ou prescription) au secrétariat pour motiver mon absence;
- Je demande l'autorisation écrite de quitter en cours de journée à la responsable d'école ou à la psychoéducatrice.

Le non-respect de cette règle sera noté comme une absence non motivée. De plus, un appel téléphonique à l'autorité parentale ou au DPJ peut être fait. Une reprise de temps, une suspension (à l'interne ou à l'externe), un retrait de privilège peuvent être imposés selon la situation.

Environnement

- Je tiens propres et en ordre les espaces communs.

Dans un cas de non-respect de ces règles, on pourrait me demander d'effectuer des travaux communautaires.

- Je mange à l'extérieur des locaux de classe. Seule la consommation d'eau est permise en classe.

Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons couvrir les coûts liés à de tels gestes. Ce type de comportement pourra également entraîner une suspension de l'école.

Climat social

- J'accorde de l'importance à la politesse et à la courtoisie;
- J'utilise un langage adéquat et respectueux;
- Je suis responsable de rapporter toute parole ou tout geste d'intimidation;
- Je fais preuve de tolérance et de respect envers les croyances des autres, envers leur réalité, leurs mœurs, leurs différences et leur rythme d'apprentissage.

Dans un cas de non-respect de ces règles, on pourrait me reprendre verbalement et/ou m'imposer une sanction adaptée à la situation.

Tout comportement inacceptable répétitif ou toute situation exceptionnelle mène à une rencontre officielle avec la direction qui consigne l'événement à mon dossier. Une sanction sera aussi appliquée : retrait des cours, suivis étroits et personnalisés, suspension à l'externe ou fin de la scolarisation à Rosalie-Jetté.

Date : _____ Signature de l'élève : _____

